L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 21 SEPTEMBRE 1872. 46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 21 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 5 heures P. M., à l'entrepôt No 74, rue Ste-Anne—Un piano.

Par Vincent & Co., aux Nos 65 et 67 de la rue de la Douane—Vente à crédit et sans réserve de linge de cimetière.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée—310 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par R. Derbes, au coin des rue Ursulines et Marais—Fonds de groceries, etc.

Par S. M. Montgomery, à sa salle d'encan 27 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

ATTENTION !

☞ Son Piano à l'encan par le Shérif.

Aujourd'hui, à 5 heures P. M., à son entrepôt, No 74, rue Ste-Anne, Deuxième District, le Shérif procédera à la vente aux enchères d'un bon Piano (Chickering).

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeille. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

Un Scandale toujours plus grand.

Il semblerait que tout conspire maintenant contre le parti grantiste. Ce qui est de nature à lui causer le plus de mal c'est l'affaire de corruption mise au jour par le Sun de New-York et dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Mais l'affaire grandit tous les jours et nous sommes forcés d'y revenir sans cesse. Nos lecteurs connaissent les noms des douze membres du Congrès, qui, moyennant un certain nombre d'actions du Crédit Mobilier, compagnie greffée sur celle du chemin de fer du Pacifique de l'Union, avaient consenti à appuyer toutes modifications de bills et tous amendements jugés nécessaires pour le succès de la combinaison. Nos lecteurs savent aussi que cette combinaison devait aboutir et a abouti en effet à un bénéfice de 36 millions de piastres pour une compagnie qui n'avait pas comptés millions de capital social et pour qui seule, qui n'avait qu'un capital-fictif de 36 millions et qui était en banqueroute. Les deux compagnies n'en faisaient plus qu'une, la plus faible en actions industrielles ayant absorbé la plus forte. Après le succès de l'opération le capital fictif de 36 millions est devenu, sans bourse délier, un capital réel et forme par conséquent aujourd'hui une partie de cet bénéfice colossal.

Une pareille fraude, par la légalité, a justement ému le l'opinion publique. Si le Congrès, qui a dit, se fait complice des voleurs et partage avec eux le fruit de leur industrie scandaleuse, alors il ne reste plus rien dans la République pour protéger le droit commun et l'avenir de ce pays est gravement compromis.

Les journaux républicains ont paraît tout d'abord de prendre cette affaire au sérieux, et l'ont traitée de bagatelle ; mais leur tactique a été déjouée. Les révélations ont été maintenues, et de plus, les journaux de l'opposition ont sommé les membres du Congrès, dénoncés par le Sun, de s'expliquer ou de nier catégoriquement le fait de collusion qui leur est imputé.

Sur douze personnages dénoncés, deux seulement ont répondu, et leur réponse équivaut à un aveu. L'un a dit qu'il n'avait jamais possédé d'actions industrielles ; ce qui est possible, mais il a pu en posséder sous le nom d'une tierce personne ; il a pu, en outre, les faire vendre par la compagnie et en empocher le bénéfice.—L'autre a dit qu'il n'avait jamais possédé d'actions industrielles sans les avoir payées ; en effet, M. Dawes, représentant du Massachusetts, les a payées non en argent mais en voté, ce qui pour lui ne compte pas, mais ce qui compte pour le public et ce qui réellement constitue un marché.

Les autres n'ont pas encore répondu bien que depuis plus de trois semaines ils aient été mis en demeure de le faire. Toutefois ils ont essayé d'un moyen, qui les eût tous mis à leur aise, si M. Oakes Ames, le dénonciateur involontaire de ces turpitudes législatives, eut voulu s'y prêter.

Dans un comité, nommé à cet effet, ils ont invité M. Oakes à comparaître et à donner un témoignage de nature à les exonérer tous du fait de vénalité qui leur est reproché. M. Oakes s'est rendu à l'invitation. Il s'est bravement présenté au comité, mais là, devant sa propre conscience et devant Dieu, et aussi devant la déclaration faite par lui en justice et surtout devant la signature de sa lettre au Col. Mc Comb, lettre où était consignée toute de corruption et où étaient nommément indiqués les membres du Congrès qui avaient profité de la distribution des actions industrielles du Crédit Mobilier, il n'a pas osé se donner un démenti à lui-même, et il a refusé de signer la pièce préparée pour recevoir sa rétractation on son désaveu.

L'affaire tient donc et plus fortement que jamais ; elle est même devenue indestructible, car elle est corroborée de tous les efforts qu'on a faits pour y échapper. De plus, le dénonciateur, qui ne se rétracte pas, doit être cru sur parole, car ce M. Oakes Ames était au Congrès un des collègues des membres achetés par lui ; il était de leurs amis et il est un des meneurs les plus actifs et les plus dévoués du parti grantiste.

En outre, un des membres, complices de collusion, a avoué que la tentative de corruption a été faite, pratiquée et qu'elle a réussi. Un autre a fait la même déclaration, tout en ajoutant que, pour lui, il avait refusé le cadeau offert. Sur la liste adressée au Col. McComb, on ne lit que les 12 noms que nous avons donnés, mais il ne faut pas croire que la tentative de corruption se soit bornée à ces douze hommes ; elle s'est étendue à un nombre [illegible] de représentants pour assurer [illegible] majorité aux amendements qu'on voulait faire passer au Congrès.

Une autre preuve du marché, négocié et accompli par M. Oakes Ames, est le vote des membres dont les noms figurent dans le document produit devant les Cours. MM. Wilson et Patterson, sénateurs, votaient pour tous les amendements de combinaison, quand MM. Thurman, Schurz et Trumbull votaient contre. Il en était ainsi à la Chambre entre collègues du même parti. Les créatures de M. Ames votaient tous pour et les autres restés étrangers à l'intrigue votaient contre ainsi que les membres du parti démocrate.

Ce fait de collusion a produit une impression d'autant plus grande que les hommes les plus haut placés du Congrès y sont impliqués. M. Colfax, est vice-président des Etats-Unis ; M. Wilson, sénateur du Massachusetts, est aujourd'hui sur la liste de Grant, comme candidat à la vice-présidence à la place de Colfax ; M. Blaine était le président ou l'orateur de la Chambre des Représentants et tous les autres étaient ou sont présidents de quelque chose au Congrès ; l'un présidait le comité des chemins de fer, l'autre le comité des améliorations intérieures, un troisième le comité de finance et ainsi des autres.

Tous ces hommes sont livrés aujourd'hui au mépris public. Plusieurs journaux du Nord, et des plus influents, disent que s'ils étaient réélus, la première chose que devra faire le Congrès, s'il se respecte, n'est de prononcer leur exclusion et de les mettre à la porte sans discussion. On a beaucoup parlé des scandales de Tammany, et on en parlera encore à l'occasion du procès de Connolly et de Tweed, qui va commencer incessamment ; mais tous ces scandales réunis sont jetés dans l'ombre par le grand fait de corruption consommé qui a lieu à Washington.

Connolly et Tweed sont des personnages chétifs comparativement, et leur rôle disparaît devant celui des Wilson, Colfax, Brooks, Patton, Blaine, Allison, Garfield et les autres membres du Congrès, qui ont vendu la fortune publique pour quelques actions qu'on leur distribuait.

Mais ce n'est pas tout et l'affaire est plus considérable qu'on ne pense. La complicité atteint jusqu'au général Dix lui-même, comme président de la compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Union. Si le général Dix connaissait ces bonnes, il est coupable de ne pas les avoir dénoncées lui-même, et s'il ne les connaissait pas étant président de la compagnie corruptrice, il est incapable d'être gouverneur de l'Etat de New-York. Tous ces hommes sont du parti de Grant ; nous ne pensons pas qu'il ait raison d'en être fier.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* exprime son indignation de la conspiration radicale organisée par les agents fédéraux pour s'emparer du gouvernement de l'Etat par une supercherie. Notre confrère développe les idées que nous n'avons fait qu'indiquer nous-même hier. "Qu'a fait, dit-il, le peuple de la Louisiane, comment est-il tombé si bas pour qu'il soit soumis à la honte, à l'humiliation et au danger de voir un lieutenant-gouverneur, etc." *Le Picayune* demande si MM. Pinchback, Packard et Casey pensent que nous en soyons arrivés à la condition misérable de Saint-Domingue ou des Etats de l'Amérique Centrale ou de l'Amérique du Sud, pour avoir concouru de parole pleine. " Qu'ils s'aussent, ajoute-t-il, qu'ils n'ont pas trop profité de la patience de ce peuple, ni de l'intelligence et de l'esprit du peuple américain en général, qui n'est guère disposé à voir la civilisation et les institutions libres sacrifiées à un esprit de parti, à une intolérance qui a une [illegible] mais remords, dans la plus belle section du pays."

Le *Times* annonce que le gouverneur Warmoth doit présenter au Sénat un comité de 50 sur les chemins de fer, une proposition en vue de la direction de chemin de Mobile au Texas. Cette proposition demande une souscription d'un million de la part des capitalistes de l'Etat sur garantie de fonds, moyennant quoi les actionnaires du Nord verseraient encore deux millions. C'est une affaire qui a besoin d'être examinée à fond.

Le même journal parlant de la diminution des soldes, dit qu'il [illegible] un vide beaucoup de misères cachées, surtout dans la partie féminine de la population ; et il [illegible] aux personnes charitables de redoubler ces misères pour les soulager. Nous joignons de tout cœur notre recommandation à la sienne."

Le Republican exprime ce qui serait arrivé si Pinchback n'eût pas perdu son temps à Canton, et il dit : " L'arrivée opportune du gouverneur a empêché tout cela et a changé ce qui eût pu être une tentative de révolution en une comparse comique. L'échec de Pinchback dans cette course à la vapeur a déjoué les plans qui pouvaient avoir été conçus et avec cet échec se sont évanouies les espérances de ceux qui espéraient profiter d'un [illegible]. " Impossible de savoir si le *Republican* est satisfait ou non du résultat.

Le *Republican* paraît opposé aux Conventions pour le choix des candidats. Les Conventions ont certainement leurs défauts, mais les comités ou les coteries n'en sont pas exempts. Si on pouvait confier à un aréopage de sages désintéressés et éclairés le soin de choisir les candidats ce serait admirable, mais qui choisira l'aréopage ? On en revient toujours au point de départ, c'est-à-dire qu'on tourne dans le même cercle vicieux. Il faudrait d'abord épurer le suffrage universel ; alors on aurait de meilleurs choix et de meilleures élections.

Le *Republican* prétend, dans l'intérêt de la clique qu'il représente, que les démocrates ont beaucoup moins de voix dans l'Etat que leurs adversaires, et il avance, ce qui est archifaux, que les démocrates admettent ce fait. Si des 66,000 votes radicaux donnés en 1870 on retire 30,000 votes frauduleux, il ne reste pas 50,000 votes *bona fide* aux radicaux à une époque où ils étaient unis. Eh bien ! les conservateurs peuvent compter sur 70,000 ou 80,000 votes, si tous font leur devoir. Mais nous supposons qu'il n'y aura pas de fraudes.

Tout mauvais cas est malade surtout lorsqu'on est battu. Aussi le *National Republican* nie-t-il la conspiration attribuée à ses amis de la Douane pour mettre Pinchback à la place de Warmoth. Néanmoins, tout en niant que le retour de Pinchback eut pour objet un changement de gouvernement, l'organe grantiste n'en exprime pas moins son désappointement avec une certaine amertume. " L'outrage commis sur le gouverneur Pinchback (lieutenant s'il vous plaît) à Canton a été, dit-il, simplement *infâme*." C'est un bien gros mot. Pinch avait invité Warmoth à New York, il a été joué à Canton. C'est un rendu pour un prêté. A renard, renard et demi.

Un extrait de la *Gazette Allemande* reproduit par le *Picayune*, indique que ce journal a passé dans le camp de la Douane ; cela n'a pas beaucoup d'importance.

OBSERVATIONS IMPORTANTES.

Nous prions les citoyens qui désirent voter en novembre prochain de prendre note :

1. Que les certificats d'enregistrement 1868 ne sont plus valables ;

2. Que ceux qui, enregistrés en 1870, ont depuis changé de Ward, doivent se faire enregistrer dans le Ward de leur nouveau domicile ;

3. Que les bureaux d'enregistrement doivent fermer dix jours avant l'élection et qu'il est bon de ne pas attendre au dernier moment.

4. Que ceux qui se sont fait enregistrer en 1870 doivent s'assurer que leur certificat n'est pas égaré avant la fermeture de l'enregistrement.

LA PAPÉTERIE DE LA LOUISIANE. Cet établissement a enfin mis en pratique un projet mûri longtemps réalisé, en opérant le jour et la nuit, et fabriquant maintenant 3000 livres de papier toutes les 24 heures. Il y a beaucoup de papéteries avec de fort belles prises d'eau, soit en Amérique, soit en Europe, qui n'en font pas tant. Ce succès est dû à la direction intelligente de M. C. F. Districh, surintendant, habilement secondé par le Dr. J. Wens et par M. C. J. Levèque. Ces derniers, qui a une grande expérience et qui s'entend parfaitement à la fabrication du papier, a complétement réorganisé l'établissement et s'est lui qui maintenant en dirige les opérations. M. Levèque, à force d'activité, est parvenu à placer presque tout le capital social de l'entreprise, et la compagnie sera bientôt à même de fournir du papier non seulement à notre Etat mais encore aux Etats voisins. Elle pourra en outre, incessamment, fabriquer du papier à sac, article en grande demande dans une communauté mercantile comme la nôtre. Enfin, cet établissement nous paraît réunir toutes les conditions de succès possible, et nous avons la meilleure opinion de son avenir.

CASTORS EN LOUISIANE. — Le Homer Advocate de Lafourche [illegible] Bayou [illegible] qu'on a tué dernièrement sur son habitation une loutre et huit ou dix castors. Ces castors s'étaient établis sur un petit cours d'eau qui traverse la ferme et y avait déjà construit une levée assez élevée pour causer une inondation dans les terres cultivées du voisinage. Ils étaient nombreux, car jusqu'à ce qu'ils aient leur lutte, on les a vus se sauver à la file indienne. Les chasseurs du voisinage n'ont pas encore pu retrouver leurs traces.

☞ On ne peut manger à satiété une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 548 rue du Canal, chez M. S. Mednacker

MAGASIN ROUGE No 2. — Nous appelons l'attention sur l'annonce de ce magasin, qui vient de recevoir de la belle toile d'Irlande demandée pour service de table.

La machine "Domestic" fait le reine des machines à coudre, à l'usine de chaussures. Elle se vend au No. 548, de la rue du Canal.

[illegible] MUSIQUE. — La salle de la Gaîté était bien garnie hier soir pour la première représentation de la *Princesse Godiva*, opérette en [illegible] traduite en "anglais et [illegible] scène. Les notes [illegible] qualités de leur [illegible] MM. Wesley Hill et Miss Sidney Cowell, qui se sont souvent [illegible] applaudis. M. Roland Rood, qui remplit les emplois de comique, a aussi beaucoup de mérite [illegible] toujours un peu trop le caractère qu'il représente.

En ce moment, cette pièce est [illegible] et mérite d'être vue.

On la donnera ce soir pour la dernière fois.

LE NEW-ORLEANS.—Voici ce que dit un journal de New York du *Nassau*, le steamer qui vient d'être ajouté à la ligne Cromwell :

Le nouveau steamer *New-Orleans*, de la ligne Cromwell, est un magnifique bâtiment spécimen de construction [illegible] que nous ayons encore vu. Les [illegible] intérieurs, pour la commodité et le confort des passagers, ne laissent absolument rien à désirer. Ce magnifique navire jauge 1,440 tonneaux et mesure 260 pieds de long sur 33 de large. Ses deux chaudières, de 3½ de pouce d'épaisseur, avec double revêtement, ont été soumises à une pression de 75 livres de vapeur [illegible] mais leur pression moyenne n'excède pas 50 livres. Le *New-Orleans* a été construit à Wilmington (Delaware) par MM. Pusey, Tomes et Cie, d'après les [illegible] et sous la surveillance de M. John Baird. Ce beau spécimen sera commandé par le [illegible] Charter et partira mardi [illegible] la jetée No 9 de la rivière du Nord pour la Nile-Orléans.

LOUISIANE.

CONVENTION DE PAROISSE.

Paroisse [illegible]
17 septembre 1872.

Un grand meeting des citoyens de cette paroisse a eu lieu à Pointe à la Hache, samedi, le 14 de ce mois, pour [illegible] le choix du district de la paroisse. Le meeting a été présidé par l'entre [illegible] Bernard, et M. [illegible] de M. Ed. Martin, M. Tom J. [illegible] nommément nommés et M. E. Pillsen, vice-président, et MM. R. [illegible] O. Martin, secrétaires de la convention.

Un comité représentant les différentes wards de la paroisse est nommé pour [illegible] et soumettre à la convention les noms des candidats aux différents emplois publics de la paroisse, et donner son rapport [illegible] le plus salutaire qui ait généralement adopté et ratifié par le meeting avec un enthousiasme peu ordinaire et plein de promesses.

☞ TIRET DE FUSION.

Paroisse Plaquemines.

Pour la Chambre des Représentants, Bernard Fasterling.

Juge de Paroisse, Siméon Martin.

Greffier, Robert Hingle.

Recorder, C. de Armas.

Shérif, [illegible]

Coroner, Dr. N. M. Hébert.

Membres du jury de police, MM. Ed. Smith, D. Wéhlmann, Théodore Labbady, W. Brooks et Ed. Martin.

M. A. Lafargue fait la motion suivante qui est adoptée à l'unanimité :

Attendu que les citoyens de l'Etat de la Louisiane ont élevé la voix, bien avant que l'Etat soit rachetés, et attendu qu'il est du devoir de tout citoyen honnête d'unir toutes les différences qui ont amené le succès du ticket de la fusion, pour [illegible] dans le but de sauver l'Etat de la ruine et de la désorganisation, nous nous abstenons dans le présent de [illegible] les gages de confiance à la tête de notre gouvernement ; il est résolu que le ticket de la fusion, adopté par les démocrates, les libéraux et les réformistes et par la présente résolution, adopté et ratifié par le peuple de cette paroisse. Que nous approuvons et ratifions cordialement et sincèrement la conduite du comité de conciliation des différents partis démocrates, libéral et réformiste, et que nous engageons notre honneur à nous servir de tous les moyens légaux pour assurer l'élection de son candidat.

Il est de plus résolu que nous avons plus ne confiance en la "Convention Liée par exécellence H. C. Warmoth, au meeting tenu à la Place Lafayette, dans la Nile-Orléans — et que nous sommes persuadés qu'avec son assistance nos candidats seront victorieux, notre Etat racheté et sa prospérité assurée.

Il a été ensuite résolu que des délégués seront nommés pour représenter la paroisse à la prochaine Convention de district composé des paroisses St-Bernard, Jefferson et Plaquemines pour procéder à la nomination de candidats aux places de juge et d'avocat, et que le vote de paroisse soit présenté par un délégué quelconque de la paroisse, si ce délégué était le seul présent à la Convention de district. Ont été nommés délégués, messieurs J. C. Ross, E. Smith, W. Jacks, P. Hingle, R. E. Wilson, H. E. Gilmore, P. Brooks, W. Brooks, Th. Laussade, W. Stewart, Hon. J. Decker et F. Goesdolph.

Il a été résolu que les délégués sus-nommés consulteraient le comité central de la paroisse, et que les procédures du meeting seraient publiées dans l'*Abeille* le *Picayune* et le *Times* de la Nile-Orléans.—Après d'éloquents et brillants discours prononcés par MM. A. Lavaudais, Théodore Wilkinson et A. Lartigue, le meeting s'est ajourné en bon ordre, plein de confiance dans l'avenir et surtout plein d'ardeur et de détermination.

THOS. J. DECKER, président.
ROBERT HINGLE, ONESIME MARTIN, } Secrétaires

LA PAIX DE L'EUROPE
ET L'ANNEXION DE L'ALSACE-LORRAINE

On nous écrit de Berlin :

" Ce n'est un secret pour personne que la Prusse ne propose d'obtenir de la Bavière et de l'Autriche, pendant la prochaine entrevue de Berlin, une sorte de ratification implicite au moins, des derniers changements territoriaux opérés en Europe. Il est permis de douter qu'elle y réussisse. La Russie et le czar actuel, dont le grand père a si généreusement pris en 1815 la défense de l'intégrité territoriale de la France, ne se préteront pas facilement à à une complaisance qui, sans avantage réel pour l'Allemagne, serait une insulte mortelle pour le peuple français. François-Joseph d'Autriche a, lui aussi, d'excellentes raisons pour ne pas donner à la Prusse un bref absolutoire qui serait pour elle un encouragement.

S'il nous était permis d'élever notre voix auprès des puissances souveraines à qui M. de Bismarck va demander de donner une sanction [illegible] l'usurpation de violence et de la force dans leur attention le passage suivant d'une dépêche diplomatique adressée en 1815 par le prince Wellington à lord Castlereagh, au Congrès de Vienne alors que la Prusse, toujours libre, toujours avide et convoitant, morceau de la pointe de son épée l'Alsace-Lorraine, présentait les souvenirs de l'Europe de la détacher de la France. Lord Wellington comprit le danger qu'il y avait pour l'Europe dans la constitution [illegible] qui pouvait [illegible] et le [illegible] de la France. Il en donna ordre à lord Castlereagh de combattre les prétentions de la Prusse, et il motiva cet ordre dans une dépêche datée du 11 août et où se trouve ce passage :

" La France est démembrée, aucun ministre français ne pourra et n'osera consentir à son souverain de renoncer sous menace au pied de paix. Partant, le résultat de la guerre sera *général* jusqu'à ce que la France trouve une occasion favorable pour reconquérir ce qu'on lui a enlevé. Si nous désirons, ainsi épuiser en temps de paix toutes nos ressources dans les armements exagérés, nous n'y gagnerons rien, quelque vers qu'on aura pu faire. Il y a plusieurs [illegible] de la France, et c'est là la situation que nous devons essayer de faire à la France."

Ce langage paraît-il pas bien clair, alors que Bismarck et Wellington [illegible] ? Mais il est permis d'espérer que Alexandre II et François Joseph sont capables de le comprendre.

L'ANAGRAMME DE THIERS.—M. le président de la République a reçu hier l'anagramme suivant :

ADOLPHE THIERS 1er
5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20
PHARE DE L'HISTOIRE
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

Cet anagramme a été immédiatement d'une demande du bureau du tabac.

[illegible]

[illegible]

[illegible]